

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du PV de la séance du 1er octobre 2019

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Adopte le PV de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité le PV de la séance du 1er octobre 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dematéralisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:35:50

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Adopte l'ordre du jour modifié.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour modifié (cf.diaporama)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:36:15

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal propose au Conseil d'administration d'adopter le règlement intérieur du conseil d'administration adressé aux membres avec la convocation.
Adoption du règlement intérieur à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/12/2019 10:36:38

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RGPD : convention de désignation du délégué à la protection des données. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose la désignation d'un délégué à la protection des données pour l'ensemble des autorités et organismes publics.
Le Plan du Loup désigne Mme Sylvie Tournier comme déléguée à la protection des données. Mme Tournier exerce les mêmes missions pour l'académie de Lyon qui l'a désignée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dematéralisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:37:08

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Cie : Signature d'une convention avec l'association Conscience et Impact Écologique : Animation du club environnement par l'association afin de favoriser la citoyenneté active des jeunes dans le domaine du développement durable.

Autorisation de signer la convention est donnée au chef d'établissement à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:37:29

Dém'Act

Dematérialisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement, d'une part pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et, d'autre part, conformément à l'ordonnance du 26 novembre 2018 et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au nouveau code de la commande publique.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:38:03

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RAIP : convention entre le RAIP et le collège du Plan du Loup. Le RAIP intégré dans le dispositif académique d'assistance aux établissements assure la maintenance nécessaire au fonctionnement de l'informatique de gestion. M. le Principal demande l'autorisation de signer la convention avec le RAIP. Les membres du CA donnent l'autorisation à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:38:29

Dém'Act

Dematéralisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif frais de déplacement : le CA valide le remboursement des frais de déplacement sur la base des données retenues par l'administration fiscale
Pendant l'absence de véhicule appartenant au collège, s'il existe une nécessité absolue de prendre un véhicule personnel, un agent est en droit, jusqu'à 1000 km parcourus, de se faire rembourser les frais de déplacement sur la base retenue par l'administration fiscale.

5CV et moins : 0,29€ par km

6 et 7CV: 0,37€ par km

8 CV et plus: 0,41 € par km

Moto: 0,14€ par km

Les frais de parking et de péage peuvent également le cas échéant être remboursés sur présentation de factures.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:38:31

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Prélèvements sur fonds de réserves

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte un prélèvement sur fonds de réserves de 26 862.00 €

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Afin d'assurer l'équilibre du budget 2020, M. Baus demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation d'effectuer un prélèvement sur fonds de réserves d'un montant de 26 862.00 €. Ce montant est calculé sur l'estimation des dépenses 2020. L'agent comptable a donné un avis favorable.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:40:07

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019

Numéro de la DBM : 8

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Un complément de dotation globalisée de 1317.00€ a été alloué et affecté pour la totalité sur l'achat des manuels scolaires

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:40:46

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019

Numéro de la DBM : 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Un prélèvement de 10 000.00€ est effectué pour couvrir les dépenses de viabilisation, soit 2000€ pour le Gaz et 8000€ pour l'Electricité

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:42:05

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Affectation du don de la fédération PEEP, d'un montant de 500€ pour l'achat d'une table de tennis de table, et de petits matériels dédiés à cette activité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 10:43:13

Dém'Act

Dematéralisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Affectation d'un reliquat de don reçu de l'association ENTRAIDE au cours l'année scolaire 2017-2018 et affecté initialement à des sorties pédagogiques programmées sur 2018. Le montant correspondant non dépensé de 191.56 € sera utilisé pour financer une partie de la dépense liée à la sortie théâtrale " Moi, les Mammouths" proposée à l'ensemble des classes de 5ème. La présidente de l'association , présente au CA a donné son accord à cette réaffectation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/12/2019 10:50:47

Dém'Act

Dematéralisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2020

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 5

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	11
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le : 03/12/2019 10:52:32

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Concernant l'année 2018-2019

Proposition de réaffectation d'un reliquat de don attribué initialement à une sortie cinéma de 500€ pour laquelle la dépense n'a été de que 348€.

Ce reliquat de 152 € sera réaffecté ainsi:

46 euros ont déjà été réaffectés à la sortie Maja du 15 mars 2019 dont la facture était de 546€ alors qu'un don de 500 € lui avait été attribué.

Le reste 106 € servira à régler une partie de la dépense liée à la sortie théâtrale " Moi, les Mammouths" proposée à l'ensemble des classes de 5ème. La présidente de l'association, présente au CA a donné son accord à cette réaffectation.

Proposition: réaffecter 106€ sur la sortie TNG

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/12/2019 11:00:35